

# L'action de groupe en santé au journal officiel

[Loi de santé](#) par C. L B le 28-09-2016 [Réagissez](#)

## L'action de groupe en santé au journal officiel

**Marisol Touraine vient de se féliciter du lancement des actions de groupe en santé. Un décret publié mardi au journal officiel, rend possible dès ce mercredi le regroupement de plaintes de victimes d'accidents liés à leurs traitements dans une seule procédure.**

C'est la loi de Santé qui a instauré le principe des [actions de groupes en santé](#), alors que la procédure existait déjà dans le domaine de la consommation depuis la loi Hamon du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Ces actions groupées permettent aux victimes de "mutualiser les procédures et les frais contentieux par le biais **d'associations d'usages agréées** ", précise le ministère dans un communiqué où il salue une "avancée majeure pour les usagers". "Les tribunaux pourront statuer sur la responsabilité d'un produit, tout en prenant en compte les spécificités des dommages subis par chacune des victimes", précise le texte ministériel.

La mesure pourra ainsi "éviter la multiplication des procédures individuelles, particulièrement lourdes pour les victimes". Toutefois, "à l'issue de la procédure, les indemnisations resteront déterminées de manière individuelle en fonction du préjudice réel de chacun", ajoute le ministère.

Les victimes de la [Dépakine](#) ont d'ores et déjà annoncé leur intention de se regrouper pour intenter une action de groupe.

[Loi de santé Professionnel](#)

[COMMENTER CET ARTICLE](#)

## ARTICLES ASSOCIÉS

- [Action de groupe "santé" : une procédure lente et laborieuse](#)
  - [Cadre légal commun pour les actions de groupe](#)
-